



Pantin, le 24 JUIN 2022



Monsieur Olivier BEDOUELLE
Maire de Saint-Lambert-des-Bois
13 rue de la Mairie
78470 SAINT-LAMBERT-DES-BOIS

Réf : AEV/DPTAF/VD/N°22-201
Affaire suivie par : Valérie Danto
Tél. : 01-83-65-39-63
Courriel : vdanto@aev-iledefrance.fr

REÇU LE 28 JUIN 2022

Objet : Modification du plan local d'urbanisme de la commune de SAINT-LAMBERT-DES-BOIS
PJ : Carte du Périmètre régional d'intervention foncière de la Haute Vallée de Chevreuse

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu en date du 27 avril 2022, vous avez souhaité consulter l'Agence des espaces verts (AEV) à l'occasion de la procédure de modification du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Lambert-des-Bois, arrêtée le 27 septembre 2021 par délibération. Je vous en remercie.

L'AEV contribue à la transposition, dans les PLU, des orientations et du projet régional exposés dans le Schéma directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF), en vigueur depuis décembre 2013, tout particulièrement en ce qui concerne les espaces naturels, agricoles et forestiers, dans le cadre des périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF). Le PRIF de la Haute Vallée de Chevreuse, d'une surface totale de 1975 hectares, s'étend sur 305 hectares sur votre commune, dont 141,8 hectares environ ont été acquis par la Région et sont gérés par l'AEV. Ces espaces doivent être maintenus en zone naturelle (N) ou agricole (A) au PLU.

Dans le cadre de votre projet de modification, vous prévoyez une emprise au sol des constructions en zone naturelle non réglementée, avec une extension maximale de 30% par rapport à l'emprise au sol existante. Étant donné la taille de certaines constructions existantes à usage d'habitation, il serait opportun de maintenir une surface d'emprise au sol maximale pour ces extensions.

Les autres modifications sur les zones naturelle et agricole n'appellent pas de commentaire de notre part.

Les services de l'AEV restent à votre disposition pour toute question relative aux informations fournies ou à des éléments en relation avec les missions de l'agence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur Général

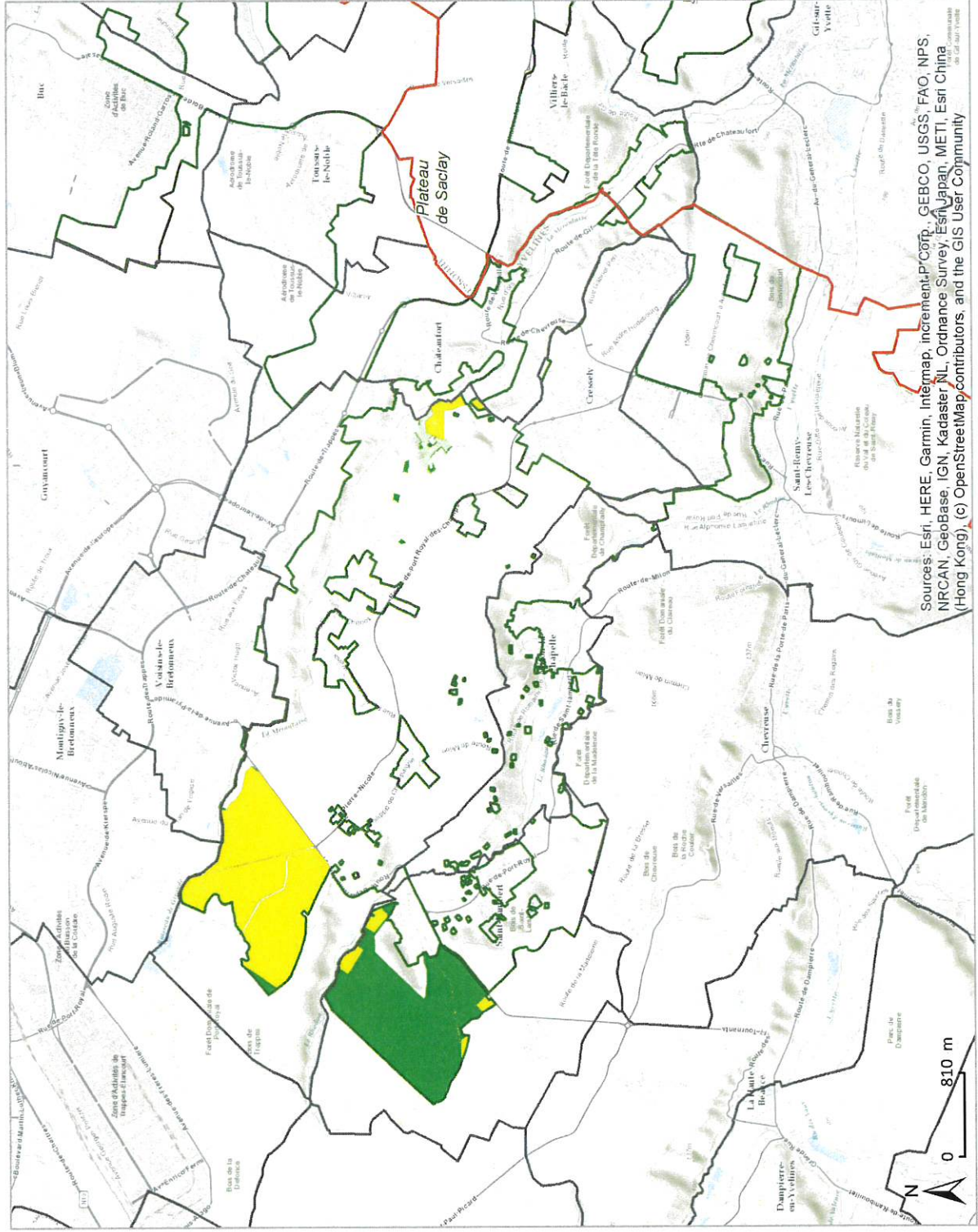
Christophe MAILLET

Agence des espaces verts de la Région Île-de-France
Cité régionale de l'environnement
90-92 avenue du Général Leclerc - 93500 PANTIN
Téléphone : 01 83 65 38 00 - Télécopie : 01 82 82 83 85
www.aev-iledefrance.fr

Espace naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse



Superficie acquise en jouissance par commune
 Magny-les-Hameaux : 165.5 ha
 Saint-Lambert : 141.83 ha



Nature des espaces acquis et / ou gérés au 31/12/2021

- autre : 0.29 ha
- espace agricole : 160.38 ha
- espace boisé : 140.05 ha
- espace naturel : 6.57 ha
- espace paysager : 0.0 ha
- plan d'eau / eau : 0.05 ha
- PRIF
- Limites communales
- Limites départementales

Sources: Esri, HERE, Garmin, Intermap, incrementP Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), (c) OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

